



GRENOBLE
AIR • ÉNERGIE • CLIMAT

Rapport annuel

sur la situation en matière de développement durable 2020



| Sommaire

Édito du Maire	4	Nourrir et approvisionner la ville	18
Pourquoi un rapport sur la situation en matière de développement durable ?	5	Tendre vers une restauration collective bio et locale	18
Habiter la ville	7	Développer l'agriculture urbaine	18
S'adapter au dérèglement climatique	7	<u>Pour en savoir plus</u>	<u>19</u>
Encourager les mobilités décarbonées et apaisées	7	Impulser la transformation de la ville	21
Elaborer des projets urbains sobres et respectueux de l'environnement	8	Poursuivre des objectifs ambitieux en matière air-énergie-climat et évaluer les actions	21
Agir en faveur de la santé-environnement	9	Engager la transition du patrimoine municipal	22
Préserver et renforcer la biodiversité	10	Protéger la santé et la qualité de vie au travail des agent-es	23
Vivre ensemble	13	Le site de la Ville de Grenoble : https://www.grenoble.fr/	23
Faire avec et pour les habitant-es	14	Focus thématique 2020 : les leviers de la solidarité a grenoble en temps de crise sanitaire	25
Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des droits et développer les solidarités	14	Protéger les publics les plus fragiles	25
<u>Pour en savoir plus</u>	<u>15</u>	Accompagner le grand public et les agent-es de la Ville	25
		Prioriser l'accès à une alimentation de qualité	26
		Favoriser la mobilité douce et la qualité de l'air	27
		Soutenir la culture et la coopération	27
		<u>Pour en savoir plus</u>	<u>28</u>

| Édito du Maire

Grenoble a eu l'honneur d'être nommée, jeudi 8 octobre 2020, Capitale verte européenne 2022 par la Commission européenne. Après Nantes en 2013, Grenoble devient la deuxième ville française à recevoir cette distinction.

Par ce titre, la Commission Européenne a récompensé la cohérence de nos actions en terme de transition écologique. Parmi les quatre finalistes, Grenoble a ainsi été classée 1^{ère} ou 2^{ème} sur 11 des 12 critères de sélection. Une cohérence reconnue dans la mise en œuvre d'actions concrètes et transversales, pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre et réduire notre empreinte carbone, préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, adapter la ville au réchauffement climatique ou encore repenser nos modes d'actions en termes de gouvernance et de conduite du changement.

Ce titre, c'est une fierté pour l'ensemble du territoire, engagé de longue date dans la transition écologique. C'est aussi et surtout un encouragement à aller plus loin sur le chemin de la justice sociale et climatique qui nous reste collectivement à parcourir pour atteindre, ensemble, la neutralité carbone et la sobriété dans nos modes de vie.

L'année 2020 a vu la poursuite des transitions aux quatre coins de la ville, pour préserver notre écosystème, construire une ville plus résiliente et plus solidaire.

2020 a été l'année des récompenses, Capitale Verte bien sûr, mais aussi le Label Citergie Gold ou encore le concours European pour penser un projet partenarial sur la Bastille.

2020 a été aussi l'année des projets pionniers au niveau local et national, entre le lancement du HautBois, bâtiment bio-sourcé unique en France, l'ouverture de la 1^{ère} voie de covoiturage sur l'A48 ou l'inauguration de la cour d'école Clémenceau largement débitumisée et plantée pour préparer les canicules à venir.

2020 a permis de préparer l'avenir, avec la livraison de la Centrale Biomax à la Presqu'île, l'achèvement avec succès du plan 5000 arbres (qui ouvre désormais la voie au plan 15 000 arbres d'ici 2030), ou encore l'avancée des travaux de rénovation thermique dans l'écoquartier populaire de la Villeneuve et du Village Olympique.

Surtout, et c'est le focus thématique de ce rapport, 2020 restera l'année au cours de laquelle Grenoble a progressé sur la voie de la résilience collective. Frappés par une pandémie mondiale d'une ampleur inédite, les

grenoblois-es, le tissu économique et associatif, les agent-es du service public, ont su faire preuve de solidarité, de capacité d'adaptation et d'imagination. Ces liens créés partout dans la ville, cette expérience collective acquise face à cette crise sanitaire, sociale et économique toujours en cours, nous serviront, j'en suis sûr, à faire face aux défis de demain et à tendre ensemble vers une ville du bien-vivre pour toutes et tous.

Pourquoi un rapport sur la situation en matière de développement durable ?



Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 ans habitants, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable a pour objectif de dresser le bilan des politiques publiques municipales et des actions conduites en interne à la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Devant être présenté en amont des débats d'orientation budgétaire, ce rapport est l'occasion de rendre compte des avancées de la Ville de Grenoble au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux sur la période : automne 2019 – automne 2020.

Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais tient à présenter les principales réalisations de l'année écoulée, les nouveaux projets et à rendre visible les actions qui, au quotidien s'inscrivent dans la transition vers la Ville de demain.

Afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, la Ville a privilégié une entrée par quatre axes stratégiques qui regroupent l'ensemble des finalités du développement durable :

- Vivre ensemble ;
- Habiter la Ville ;
- Approvisionner et nourrir la Ville ;
- Impulser la transformation de la Ville.

Évidemment, 2020 est une année particulière et c'est pourquoi un focus thématique sur les solidarités au temps du COVID est également proposé pour montrer que malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales dramatiques, cette année fut aussi l'occasion de révéler la générosité, la solidarité et l'implication du plus grand nombre.

Retrouvez les précédents rapports depuis 2014 sur le site [Grenoble.fr](https://www.grenoble.fr)

Habiter LA VILLE



| Habiter la ville

S'adapter au dérèglement climatique

Le climat grenoblois s'est réchauffé en toutes saisons sur les 50 dernières années et cette tendance va s'intensifier. À l'horizon 2050, les épisodes de fortes chaleurs seront plus intenses et fréquents en été et les gelées et chutes de neige diminueront fortement en hiver. Les ressources naturelles, la population et le cadre de vie local s'en trouveront durablement affectés.

Par anticipation, la Ville développe déjà depuis quelques années, une **stratégie d'adaptation tournée notamment vers la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, la prise en compte du confort d'été dans les bâtiments et l'accompagnement vers de nouvelles pratiques et habitudes face aux fortes chaleurs**. Par exemple, afin d'identifier les secteurs à enjeux les plus concernés par le phénomène d'îlot de chaleur urbain (phénomène nocturne d'écart de températures entre le centre-ville et sa périphérie), une étude a été lancée en 2020 pour cartographier les indicateurs influant sur l'îlot de chaleur, tels la végétation, la densité et la hauteur du bâti, les surfaces imperméables, l'effet canyon... Pour qualifier l'intensité

et la fréquence de l'îlot de chaleur urbain (ICU) grenoblois, ont été installés deux stations météo (sur la toiture de l'Office du tourisme et au Centre Horticole) ainsi que 30 sondes de mesure de température sur les mâts d'éclairage public. Cette connaissance de l'ICU grenoblois sera utile pour les réflexions sur l'urbanisme favorable à la santé, en complément des études et actions en faveur du confort thermique de journée sur l'espace public.

En parallèle, pour accompagner les habitants lors des fortes chaleurs différentes actions ont été mises en place au cours de l'été 2020 comme par exemple l'actualisation de la carte des lieux de fraîcheur, la distribution d'événails pédagogiques rappelant les bons gestes, l'ouverture de 150 points d'eau potable et de certaines fontaines avec des protocoles de désinfection renforcés pour

répondre aux contraintes imposées par la Covid-19, la mise en place de systèmes de rafraîchissement par l'eau dans les cours d'école, les événements de l'Été Oh Parc... Lors des 2 alertes canicule (fin juillet et août 2020), des mesures spécifiques ont été prises, comme la gratuité de certains lieux climatisés (Muséum et Musée de Grenoble), l'ouverture des parcs 24h/24h, l'augmentation de l'amplitude horaire des douches municipales pour le public en situation précaire. Ces actions s'ajoutent à celles déjà en

place ou en cours de réflexion : plan arbres, soutien à la végétalisation des toitures et façades pour les particuliers, réhabilitation des fontaines, réflexions sur une offre de baignade dans le lac de la Villeneuve... C'est d'ailleurs en partie la conjonction d'enjeux locaux forts et la mise en place d'actions en réponse, qui ont motivé les paysagistes-conseils de l'État à se réunir à Grenoble pour leur séminaire national annuel dont le thème central était le dérèglement climatique.

Encourager les mobilités décarbonées et apaisées

Avec 16,3 % de part modale pour le vélo sur les déplacements domicile-travail en 2017, Grenoble fait déjà figure de ville exemplaire en matière de mobilités douces. Au total, Grenoble compte **475 km de pistes cyclables, auxquels s'ajoutent 40 km de pistes Chronovélo** en cours de finalisation !

Pour accompagner le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, l'offre et les moyens de mobilités décarbonées ou apaisées mis à disposition des acteurs continuent leur développement sur le territoire. Par exemple, une offre de trottinettes et de vélos à assistance électrique en libre-service a été déployée en 2020 par deux opérateurs privés sur l'ensemble des quartiers grenoblois. La Métropole et la Ville de Grenoble ont toutefois souhaité encadrer ce service en imposant des emplacements de stationnement dédiés, des vitesses restreintes ou des interdictions de circulation sur certaines zones.

La mobilité en partage se développe aussi sur le territoire, avec deux actions très innovantes. En effet, **la première voie réservée au covoiturage** en France, a été



Animations fraîcheur pour « l'été Oh Parc

inaugurée sur l'autoroute A48, à l'entrée de Grenoble. Cette voie est réservée aux véhicules comprenant deux personnes ou plus, les taxis ainsi que les véhicules à très faibles émissions. Parallèlement, 10 bornes de covoiturage à la demande ont vu le jour sur la Métropole, dont une à Grenoble. Il s'agit d'un dispositif permettant à toute personne en demande de covoiturage de choisir sa destination sur le terminal, celle-ci s'affichant alors sur l'écran. Les automobilistes qui passent devant la borne peuvent

sés dans la **zone à faibles émissions**, qui concerne Grenoble et depuis février, un total de 27 communes de la Métropole. En 2022, les véhicules utilitaires et poids-lourds Crit'air 3 seront également interdits, puis en 2025 seuls les Crit'air 1 et électriques seront autorisés à circuler. La Ville de Grenoble s'implique aux côtés de la Métropole dans la réflexion pour la mise en place d'une zone à faibles émissions pour les véhicules légers et les deux roues motorisés.

Ainsi, la Ville de Grenoble a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME **pour développer un quartier « à énergie positive et à faible impact carbone » (E+C-)** pour le cœur de Flaubert. Grâce à cette sélection, la Ville et son aménageur la SAGES, vont bénéficier d'un accompagnement technique de l'ADEME et faire partie d'une communauté de travail avec les 21 autres quartiers à l'échelle nationale qui ont été retenus, afin d'améliorer l'exemplarité du projet d'aménagement.

Dans cette logique de quartier démonstrateur, le chantier du Haut-Bois a été lancé fin 2019 : il s'agit du premier bâtiment de 56 logements sociaux en France labélisé passif. Constitué d'une structure bois, de 9 niveaux, il se distingue par la prise en compte de 3 enjeux principaux : architectural, environnemental (matériaux biosourcés pour un bâtiment passif), et social (prise en compte de l'usage et de l'appropriation par les locataires). Une réflexion est aussi initiée par la Ville et la SAGES pour développer l'utilisation de la terre crue dans la construction, matériau durable et aux qualités thermiques notables, dans l'opération de logements EMMA.

Au-delà de l'opération d'aménagement Flaubert, la Ville contribue à **l'émergence de projets privés de qualité** sur le territoire grâce à ses architectes-conseils

en ZAC et hors ZAC qui disposent donc d'une vue d'ensemble des projets. Ils et elles interviennent en amont des projets de permis de construire pour accompagner les porteurs de projets dans la recherche d'une meilleure qualité de l'habitat (confort d'été, confort d'hiver, luminosité, ventilation, qualité et durabilité des matériaux etc...) d'une qualité architecturale et d'une mise en valeur du patrimoine bâti et végétal.

L'opération de **renouvellement urbain à Villeneuve et Village Olympique** est aussi l'occasion de rénover thermiquement et qualitativement un grand nombre de logements et résidences, en visant systématiquement le niveau BBC (bâtiment basse consommation). Plusieurs chantiers sont en cours et la réhabilitation des 67 logements du 60 ouest Arlequin est terminée. Le quartier vise d'ailleurs l'étape 2 de la labélisation « EcoQuartier » qui pourra être attribuée en 2021.

Les services de la Ville en charge de la conservation et de la préservation du patrimoine sont également de plus en plus sensibles à intégrer un volet « transition environnementale » dans leur projet. Pendant tout le second semestre 2020, des solutions de restauration possibles sont ainsi testées in situ afin de retenir le protocole de **restauration de la Tour Perret**. Le projet de réouverture de la Tour Perret à la visite doit aussi permettre de favoriser un accès plus large à la culture et

au patrimoine de proximité pour l'ensemble des habitant-es. Ces dernier-es sont invité-es à se mobiliser et en particulier le jeune public à travers un programme pédagogique dédié.

Dans le cadre du projet de réhabilitation et de création de Site Patrimonial Remarquable de la **cité de l'Abbaye**, la Ville a souhaité compléter le dispositif par une démarche d'amélioration thermique des bâtiments de la cité. L'amélioration des performances thermiques des immeubles étant un axe prioritaire, une étude thermique complémentaire et approfondie de 2 immeubles types de l'îlot nord, a été réalisée avec un bilan architectural, patrimonial, énergétique et thermique. Par ailleurs, a été réalisé en 2020 un diagnostic technique et patrimonial sur l'ancien Musée Bibliothèque qui prévoit de développer des solutions d'utilisation des énergies renouvelables par la mise en place de dispositifs photovoltaïques.

Enfin, le territoire bénéficie d'actions qui impactent directement les projets urbains. Par exemple, en 2020, l'inauguration par la Métropole de la chaudière au bois Biomax qui doit produire de quoi chauffer 20 000 foyers et fournir 10 000 logements en électricité. De plus, la résidence innovante et exemplaire ABC (Autonomous Building for Citizens) a été livrée à la Presqu'île, permettant à ses 62 appartements une autonomie énergétique de 70 %, une réduction



Piste cyclable Jean Perrot

ainsi la voir et décider de s'arrêter sur une place de stationnement spécialement aménagée

Enfin, la lutte contre les véhicules les plus polluants se poursuit : depuis l'été 2020, les véhicules utilitaires et les poids-lourds « Crit'air 4 » ne sont plus autori-

Elaborer des projets urbains sobres et respectueux de l'environnement

En 2020, les ambitions de la Ville durable à Grenoble se concentrent en partie sur l'actualité de **l'EcoQuartier Flaubert**.

tion de 2/3 de la consommation d'eau et de 40 % des ordures ménagères.

matière qualité de l'air et de Paysages et biodiversité.

les perturbateurs endocriniens dans les achats de produits d'entretien et les fournitures scolaires. Une conférence a également été animée par une chercheuse de l'INSERM afin de sensibiliser le grand public à la présence des perturbateurs endocriniens dans notre quotidien et les moyens de limiter notre exposition.

à travers son Plan Municipal de Santé 2016-2020 et le Contrat Local de Santé 2018-2023, agissait déjà contre l'habitat dégradé. Mais elle a décidé, fin 2019, d'aller plus grâce au repérage de la non-décence, premier niveau de dégradation qui relève du droit privé. Pour cela, la Ville a signé des conventions avec la CAF et l'ADIL 38 pour une meilleure coopération des acteurs, l'habilitation du service Santé Environnementale et un concours financier de la CAF.

vigilante sur le choix de matériaux peu émissifs, la formation des équipes pédagogiques et parents d'élèves au sein de plusieurs établissements scolaires et a introduit des critères sanitaires et environnementaux dans les marchés de matériaux (peinture, ...) fournitures et produits d'entretien.

Un important travail de diagnostic avec une étude de modélisation 3D pour l'air et une pour le bruit a été mené afin d'évaluer les impacts du projet d'élargissement de l'A480 sur le secteur Vallier-Catane (groupe scolaire, gymnase, espace vert) et sur la ZAC Bouchayer-Viallet. Ce travail, a permis de donner des recommandations concrètes sur la localisation des prises d'air pour la ventilation des bâtiments à réhabiliter, le choix de démolition ou non de certains bâtiments, la

Les enjeux santé sont également présents dans la construction, du nouveau quartier Flaubert, avec des prescriptions sur la qualité de l'air intérieur, l'exposition aux ondes ou le confort acoustique. Mais la Ville souhaite aller plus loin pour intégrer la notion de santé-environnement jusque dans la conception des espaces publics et l'offre de soin.

En 2020 le travail d'information et de prévention face au développement du moustique tigre se poursuit : diffusion de plaquettes au grand public, sensibilisation ou traitement des plaintes des particuliers ne respectant pas les consignes de prévention, identification des lieux de propagation comme les fontaines...

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu de santé prioritaire pour les occupants et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé : que ces occupants soient locataires ou propriétaires, ils sont presque systématiquement en situation de vulnérabilité et/ou de précarité. La Ville de Grenoble, notamment



Immeuble ABC (Autonomous Building for Citizens)

La Métropole a aussi adopté son nouveau **Plan Climat 2020-2030**, dont les objectifs concernent évidemment le territoire de la Ville de Grenoble, tout comme l'adoption du Règlement Local de Publicité Intercommunal qui aide à protéger les paysages. Elle a aussi récemment adopté le PLUi. Ce dernier intègre des prescriptions fortes, comme la généralisation de la norme RT2012 -20 % pour la construction à l'ensemble du territoire métropolitain, l'obligation de production d'énergie renouvelable pour tout bâtiment de plus de 1 000 m², le doublement de la taille des locaux vélos dans toute nouvelle construction, et aussi deux Orientations d'Aménagement et de Programmation en

Agir en faveur de la santé-environnement

En matière de santé environnementale, **la Ville a adhéré en 2019 à la charte des villes sans perturbateurs endocriniens** et s'est engagée à limiter l'exposition de la population et de ses agents. Son plan d'action, décliné autour de cinq priorités (produits phytosanitaires, alimentation, information sensibilisation, marchés publics, établissements accueillant les jeunes enfants), s'est déjà traduit par le recours à du liniment pour le change des enfants en crèche plutôt que des lingettes pré-imprégnées, l'élaboration de recommandations pour limiter



Nature en ville pendant le confinement

typologie des aménagements d'espaces publics à réaliser et leur localisation préférentielle. En complément se poursuit l'expérimentation du programme « Manag'R » au sein de la nouvelle école Marianne Cohn qui devait être livrée en 2020 mais dont l'ouverture des classes a été reportée en 2021, à cause de la crise sanitaire. Lancée par l'ADEME, cette démarche innovante est une méthode de management visant à intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur à tout type de construction et à toutes les étapes du projet, de la programmation à la réception du bâtiment.

Préserver et renforcer la biodiversité

La Ville de Grenoble abrite une richesse faunistique et floristique à protéger voire restaurer. Par exemple, le site de la Bastille, d'une valeur écologique exceptionnelle, bénéficie d'une inscription au titre des « milieux naturels remarquables ». La ville de Grenoble y mène une action de réouverture des pelouses sèches pour restaurer le « sentier aux orchidées et papillons » et « la pelouse sèche » du fort de la Bastille, qui bénéficie d'un suivi scientifique et des visites pour les enfants et le grand public. Ce projet fait partie du **plan de gestion des espaces naturels de la Bastille**. Il s'intègre dans la démarche de restauration et de valorisation de la biodiversité

à Grenoble.

Outre la Bastille et le Drac, deux sites reconnus au niveau national comme des réservoirs de biodiversité majeurs, il existe en milieu urbain de nombreux lieux (cimetières, parcs et jardins, berges de l'Isère, habitat privé et micro-espaces publics occupant des fonctions de corridors pour la faune et la flore) où la biodiversité doit être préservée. La priorité est de maintenir voire créer des habitats pour la faune et la flore. Parmi les actions de restauration menées en 2020, **3 mares ont été créées au centre horticole municipal** avec la LPO en plus de la mare existante. Ces mares servent de pépinières pour multiplier les plantes aquatiques, tout en favorisant la lutte biologique contre les insectes prédateurs de nos cultures ou en limitant la prolifération de moustiques. Autres nouveautés sur la ferme urbaine « Jardins Détaillés » : une haie morte, des arbres têtard et une haie constituée d'arbustes spécialement choisis pour accueillir oiseaux, coccinelles et autres insectes auxiliaires de culture. Des aménagements ont aussi été réalisés dans le bassin De Bonne pour favoriser la biodiversité et deux écuroducs ont été installés au-dessus de la route proche du parc Mistral.

En 2020, l'éco-pâturage s'est maintenu à Grenoble avec trois moutons et trois chèvres du Massif Central sur le site de la Bastille, et onze moutons au parc des

Champs Elysées. Au total ce sont **2,1 ha d'espaces verts qui sont pâturés à Grenoble**.

En matière de protection de la biodiversité, la Ville s'est aussi mobilisée sur la campagne Propage qui consiste à compter et identifier les papillons sur 11 sites de la Ville, afin d'évaluer le niveau de biodiversité de la ville, notamment en fonction des pratiques de gestion dans les espaces verts, les cimetières et à la Bastille. Des actions en lien avec les habitants visent également à favoriser les insectes pollinisateurs (semis de plantes messicoles, choix de végétaux mellifères dans les aménagements).

Les services de la Ville développent aussi les pratiques de permaculture, avec le premier massif en « lasagne » du service Espaces Verts, situé dans le quartier Jean Macé. Enfin, les agent-es ont été formés pour mieux **prévenir et gérer le développement des espèces exotiques envahissantes** et surtout, adopter une gestion des espaces verts accueillante et nourricière pour la faune.

À noter également, l'exposition « Fascinants Félin » du Muséum qui a permis notamment de comprendre les enjeux qui pèsent sur la biodiversité sur tous les continents mais aussi aux portes de Grenoble (lynx et chat sauvage).

Enfin, en plus des 140 parcs à chiens, de la présence de zones

d'ébats réservées, et des campagnes de sensibilisation aux déjections canines, la Ville de Grenoble est **l'unique municipalité à offrir à ses habitants les services d'une éducatrice comportementaliste canin et**

félin pour aider les propriétaires à mieux comprendre les besoins de leurs animaux et les conseiller. Grenoble a reçu un prix de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine pour cette initiative.

Zoom sur une action : une nouvelle gestion des espaces verts

Durant deux mois du premier confinement, le service Espaces Verts de la Ville de Grenoble a maintenu un service minimum d'entretien des parcs et jardins publics pour s'assurer de leur salubrité, et a arrosé les jeunes arbres encore fragiles. Cet entretien « réduit » a permis à la végétation de s'exprimer autrement, en donnant un autre visage aux espaces. En effet, les herbes hautes et les prairies fleuries constituant l'habitat et surtout la ressource alimentaire à de nombreux insectes essentiels à la biodiversité, ces pratiques, en plus de diversifier visuellement les espaces, contribuent directement au maintien de la biodiversité en ville. Évidemment, les entretiens pour les espaces le nécessitant sont maintenus, comme la taille des arbustes pouvant gêner les piétons et cyclistes. 130 panneaux temporaires intitulés « Votre parc sort de confinement » ont été disposés dans les 61 parcs et jardins pour inciter les habitant-es à contempler et comprendre cette nouvelle forme de nature.

Chiffres clés

43 jours de chaleurs extrêmes (+35°C) à Grenoble en **2050**

+ de 1 600 logements qui seront rénovés sur Villeneuve Village Olympique d'ici à **2028**

600 arbres plantés sur la saison de plantation 2019-2020 (36 000 arbres présents à Grenoble)

22 nouveaux espaces Jardinons nos rues, dont 10 façades végétalisées et 7 projets de désimperméabilisation

Pour en savoir plus

Le site de la Ville de Grenoble : <https://www.grenoble.fr/>

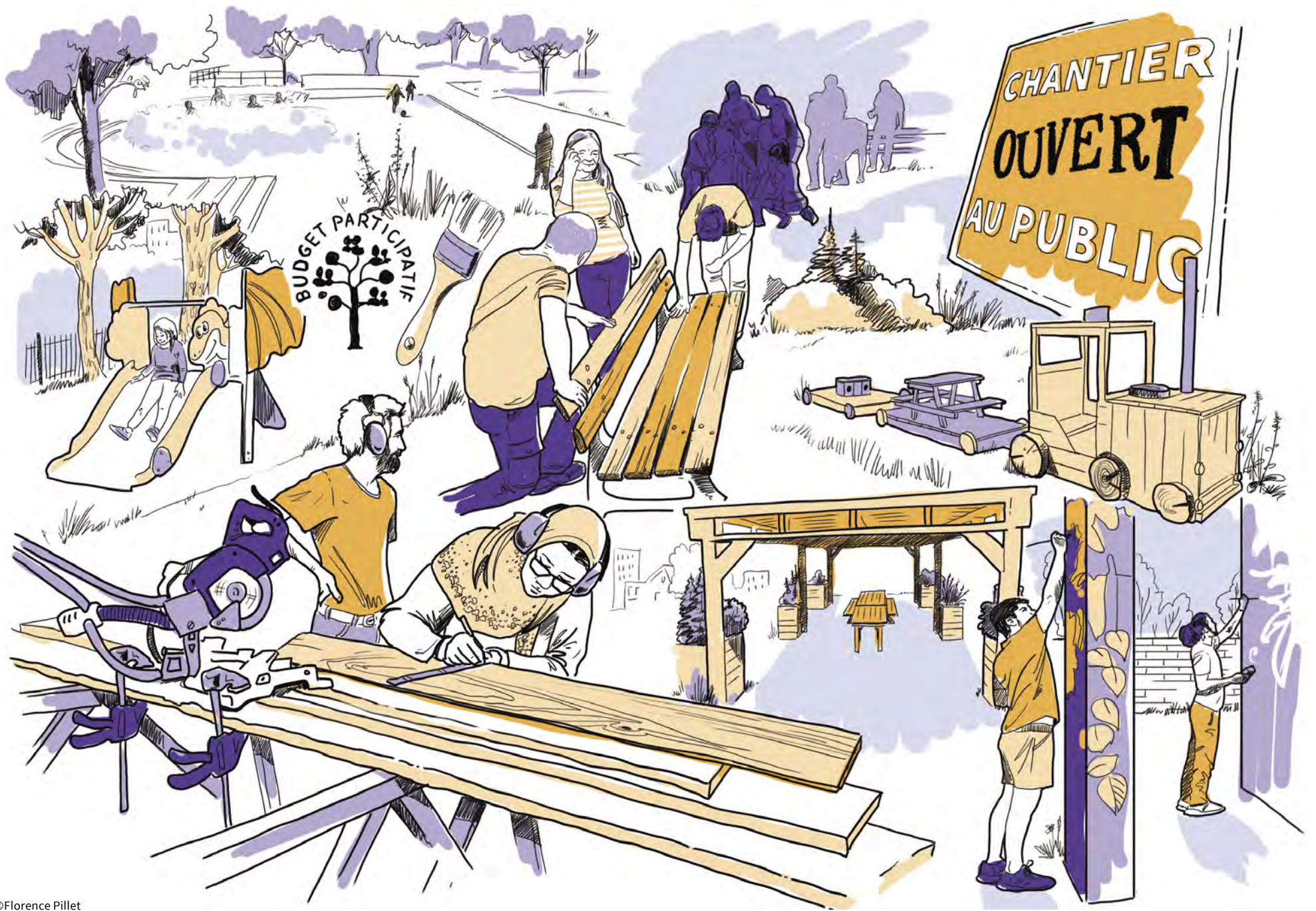
• [L'adaptation au changement climatique à Grenoble](#)

• [Les grands projets urbains :](#)

• [Grenoble Ville nature](#)

Mobilité Santé Environnementale





| Vivre ensemble

Faire avec et pour les habitant-es

Replacer les citoyennes au cœur des politiques publiques est l'ambition de plusieurs initiatives municipales qui contribuent à re-fonder la démocratie locale. Ainsi depuis 5 ans, **le budget participatif permet aux habitant-es de plus de 16 ans, aux collectifs et aux associations, de proposer des projets qui participent à la transformation de la ville.** 800 000€ annuels sont investis pour des réalisations d'intérêt général. Face à la crise sanitaire, la Ville de Grenoble a dû s'adapter et innover pour conserver des temps d'échanges et de découverte afin de faire vivre la sixième édition

du Budget Participatif. Suite au report du Forum des idées, 5 sessions de présentations virtuelles en direct ont été organisées sur la chaîne Youtube de la Ville en mai et juin 2020, permettant de maintenir un dialogue citoyen au temps de distanciation physique.

Au total, en 2020, près de 100 nouvelles idées ont été déposées, 641 personnes ont participé au Forum des idées pour la première sélection et 29 projets soumis au vote. Finalement, ce sont 12 projets qui ont été retenus et dont la réalisation démarrera en 2021. Les principaux projets portent sur la nature en ville ou l'aménagement durable, avec par exemple des projets de végétalisation des rues, des parkings ou des toitures,

de maraichage pédagogique, ou le développement des toilettes sèches. De plus, plusieurs projets lauréats des années précédentes ont vu le jour en 2020 : une première terrasse ludique (millésime 2017) a été inaugurée en juillet le long du marché Europole, avec l'installation d'assises en bois, jardinières et tables ombragées, pour profiter plus longuement du marché et de ses produits. Issu du budget participatif 2018, une première aire de jeu handicap a quant à elle été inaugurée au square Saint-Bruno : il s'agit de repenser les aires de jeux pour permettre aux enfants porteurs de handicaps physiques ou mentaux de participer tout autant que les enfants sans handicaps. Autre exemple issu du budget participatif 2018, l'inauguration d'un « cool rooftop » à la Birfurk : la toiture a été recouverte d'une peinture blanche pour rafraîchir le bâtiment et améliorer le confort des usagers.

Les **chantiers ouverts au public (COP)** permettent également de devenir des acteurs à part entière du quartier. Ces chantiers participatifs et collaboratifs encouragent chacune et chacun à agir concrètement et directement sur son cadre de vie en aménageant et embellissant des espaces publics, tout en développant les interactions entre les usagers et

les services de la Ville. Bien que peu nombreux cette année du fait des confinements, ils ont beaucoup porté sur la thématique de l'eau, qui est un sujet transversal très apprécié dans les projets participatifs.

tant très utiles pour des missions aussi variées que l'entretien de parcelles de jardins partagés, de sentiers de randonnée, ou encore de portage de repas avec le CCAS ou de missions auprès de publics souffrant de handicaps physiques ou mentaux.



Chantier ouvert au public du Rondeau

Une approche complémentaire existe pour la jeunesse avec les **chantiers jeunes**, qui permettent aux jeunes grenoblois-es de s'impliquer durant une à deux semaines dans des domaines variés (distribution alimentaire, travaux d'entretiens, animations...) en contrepartie d'une indemnité. Malgré le confinement et l'abandon des chantiers en avril, 140 jeunes ont participé cette année en se sen-

Faire avec et pour les habitant-es, c'est aussi les accompagner dans leurs pratiques, même non autorisées, pour trouver des solutions gagnant-gagnant. **C'est le but du dispositif « usages alternatifs »**, qui a conduit, en 2020, à identifier une problématique dans certains quartiers, de lavage des tapis avec les bornes fontaines, ce qui conduit à utiliser trop d'eau et à rejeter des produits nocifs dans l'environnement. Consciente que



Inauguration d'une aire de jeu handicap issu du budget participatif

cette pratique répond à un vrai besoin des habitant-es la Ville a installé un « lavoir à tapis », qui leur permettent de laver les tapis tout en utilisant des produits d'entretien éco-responsables, dosés correctement, avec une consommation d'eau maîtrisée et une évacuation d'eau qui n'est pas rejetée dans les sols ou les réseaux d'eaux pluviales.

La Ville a aussi le souci **d'associer les usager-es dans l'élaboration des projets urbains**. Toutes les opérations d'aménagement, dont récemment celles de l'Esplanade, Flaubert, des squares Saint-Bruno et Waldeck-Rousseau et du futur parc Cambrigde ou Vallier par exemple, sont concertées avec les habitant-es afin d'élaborer un projet commun et partagé, tenant compte des contraintes mais aussi des besoins de la Ville et des attentes des usagers. D'ailleurs, en 2020, la Ville a restitué l'important travail effectué de diagnostic partagé et d'implication des citoyennes dans les projets de réaménagement du quartier Hoche-Malraux et ceux de Vallier-Catane. En effet, en 2019, ont été menés des visites de sites, des diagnostics « en marchant », ou encore la tenue d'ateliers de concertation ouverts à tous, parfois à l'aide d'outils pédagogiques comme un atelier « Lego » pour adultes ou des concours de dessins pour les scolaires.

Enfin, un travail autour **d'une meilleure gestion des déchets et de leur réduction** est aussi



©Service photos, direction de la communication

Chantier jeune

engagé par la Ville de Grenoble avec habitant-es et partenaires, notamment autour de la place Saint-Bruno. Par exemple, début juillet, un apéro « Zéro déchet » y était organisé pour aller à la rencontre des habitant-es et commerçant-es, en partenariat avec l'Union commerciale Saint-Bruno et des associations engagées dans la réduction des déchets. Plusieurs axes sont privilégiés le développement de nouvelles initiatives : informer pour sensibiliser, observer pour comprendre et agir, expérimenter pour adapter les comportements...

Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des droits et développer les solidarités

La Ville est fortement engagée dans la lutte contre les différentes formes de discriminations rencontrées par les grenoblois-es, notamment la lutte contre le racisme et contre les discriminations liées aux LGB-Tpho-bies et VIH/Sida). L'égalité femme-homme et la lutte contre le sexisme constitue aussi une priorité, traduite par **la signature de la charte européenne pour l'égalité femme-homme** depuis 2015.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville s'est ainsi engagée dans une démarche ambitieuse de collecte des protections périodiques pour les redistribuer aux

femmes les plus précaires. En 2020 comme en 2019, la collecte, réalisée par des points d'apports dans des équipements publics (MDH, maison des associations, hôtel de Ville...) et par le travail d'associations militantes, est un vrai succès avec 22 000 dons recensés cette année contre 17 000 l'année précédente. En complément, des conférences et une exposition autour du sujet des règles se sont tenues à l'Hôtel de Ville pour sensibiliser le grand public à cette question.

La Ville s'implique également sur la question du harcèlement de rue, en sensibilisant le grand public avec des « happenings » dans l'espace public joués par des actrices et d'acteurs pour interpeller les passants et les passantes. La Ville a souhaité aller plus loin en invitant les grenoblois à agir avec une importante campagne de communication mettant en avant des conseils sur les bons gestes à avoir, en tant que témoins et victimes. Des ateliers d'auto-défense (savoir réagir, par



Campagne de lutte contre le harcèlement de rue

exemple par la parole) avaient été prévus à destination du grand public et des agentes de la collectivité. Du fait de la crise sanitaire et du reconfinement de fin d'année, seul 1 atelier grand public a pu être mené. Ces actions très visibles s'inscrivent dans la démarche plus globale du plan d'actions de la Ville sur la question de l'égalité femme/homme.

La mission « Ville amie des aînés » ambitionne de mieux intégrer les personnes âgées dans les politiques publiques et de lutter contre les discriminations liées à l'âge. Ainsi, en 2019 des tests de mobilier urbain adapté à l'avancée en âge ont été réalisés auprès des publics concernés. Dans le prolongement de cette action, un projet similaire a vu le jour sur le secteur 4 autour d'une déambulation piétonne destinée à identifier les difficultés de déplacements des aînés dans le quartier. Enfin, la Ville de Grenoble s'est dotée depuis janvier 2019 d'un Conseil des aînés, rassemblant 36 Grenoblois-es de 55 ans et plus, de tous les quartiers. L'implication des membres de l'instance a été renforcée en période de crise sanitaire, avec des habitant-es qui ont souhaité se mobiliser dès le premier confinement, autour de différentes actions : témoignages de soutiens à destination des résident-es des EHPAD et Résidences autonomie du CCAS, envoi de messages de prévention sur les gestes protecteurs à l'attention des Grenoblois-es de 55 ans et

plus, sensibilisant aux gestes protecteurs. Cette implication s'est poursuivie au moment du second confinement avec l'organisation de réunions hebdomadaires destinées à identifier les difficultés rencontrées localement par les aînés-es et les habitant-es en situation de vulnérabilité, et à initier différentes actions de solidarité. Certains membres du Conseil des aînés-es font également partie du **Groupe de réflexion Personnes âgées-COVID 19** de la Ville et du CCAS, chargé d'évaluer chaque semaine, l'impact des mesures de confinement et du protocole sanitaire sur les aînés-es et les habitant-es en situation de vulnérabilité

En matière **d'égalité d'accès à l'éducation et au savoir**, le confinement de mars à mai a joué comme un révélateur et un accélérateur des inégalités entre familles sur le sujet. Pour tenter d'apporter une réponse, la Ville s'est inscrite durant l'été dans le plan du gouvernement intitulé **« Vacances apprenantes »** ayant pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs durant la période estivale. Elle s'est ainsi mobilisée avec des associations locales pour le dispositif « Colos apprenantes » afin de permettre au plus grand nombre d'enfants et des jeunes de vivre un temps de vacances collectives, en pratiquant des activités variées, en s'appropriant un cadre sanitaire sécurisant et en remobilisant les objectifs du

socle commun des compétences et de culture de l'éducation nationale. La Ville a participé à la partie transports.

Elle s'est également mobilisée sur **le dispositif « école ouverte »** visant à accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittaient pas leur lieu de résidence, afin de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Par exemple, à l'école Anatole France, la Ville a organisé un accompagnement scolaire à destination prioritairement d'élèves repérés par les équipes éducatives (40 enfants identifiés au total). À deux reprises, en août, des journées étaient proposées avec en matière un soutien scolaire et des activités sportives et de plein air l'après-midi. Enfin, des fonds issus du programme national « Cité éducative » qui concerne Villeneuve et Village Olympique à Grenoble ont été mobilisés pour accompagner les activités déployées durant l'été et l'acquisition de tablettes numériques, gérées par l'Éducation Nationale et prêtées à des familles des écoles de ce quartier pour mieux lutter contre la fracture numérique.

En parallèle, **les lieux d'art et de culture que sont le Muséum de Grenoble ou le théâtre de la Ville ont continué leurs actions de médiation à destination des jeunes et des publics fra-**

giles. C'est ainsi que le Muséum, avec l'aide du médiateur dédié, a accueilli et mené des projets avec des scolaires et centres sociaux mais aussi des publics spécifiques comme les instituts

médico-éducatifs ou les pôles d'animation gérontologiques intergénérationnels. Le théâtre a quant à lui continué de travailler avec les MDH pour attirer les personnes éloignées de la culture.

Zoom sur une action : une cour d'école repensée et végétalisée

Face au constat que les cours d'écoles sont un lieu à fort enjeu aussi bien pour l'apprentissage du vivre-ensemble que pour la désimperméabilisation des sols, la Ville s'est lancée dans le projet « Libre Cour », qui vise plusieurs objectifs tels que végétaliser, débitumiser, repenser les espaces pour aider les enfants à mieux les partager, créer des aménagements pédagogiques autour de la nature et de l'eau ou être plus inclusif, notamment vis-à-vis d'enfants handicapés. Le premier terrain d'expérimentation s'est fait dans la cour de l'école Clémenceau, avec un important travail sur l'eau (désimperméabilisation, infiltration dans les sols des eaux pluviales) et la végétalisation (plantation de 36 arbres supplémentaires, création d'un potager pédagogique, espaces végétalisés...). Au-delà de cette cour « nature », l'espace a été entièrement repensé pour permettre à tous les types d'activités, des plus physiques aux plus calmes, de cohabiter, sans usages prédéfinis. Le projet a d'ailleurs été pensé et pensé en amont avec les enfants, et les équipes éducatives.

Chiffres clés

59 projets lauréats du budget participatif depuis 2015
14 COP exécutés en 2020 regroupant 170 participants
140 participants au dispositif chantier jeune

Pour en savoir plus

- Le site de la Ville de Grenoble :** <https://www.grenoble.fr/>
- [budget participatif, COP](#)
 - [Égalité des droits](#)
 - [Plan d'actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours](#)
 - [Solidarité Grenoble](#)



© Service photos, direction de la communication

Cour d'école Clémenceau



Nourrir
LA VILLE

| Nourrir et approvisionner la ville

Tendre vers une restauration collective bio et locale

L'alimentation est l'un des éléments clés de notre santé. Dans cette perspective, avec une production quotidienne de 12 000 repas, la cuisine centrale de la Ville joue un rôle déterminant, notamment dans l'équilibre alimentaire des enfants et leur accès à une alimentation de qualité et saine. C'est pourquoi **60% des composantes proposées dans les repas des écoles grenobloises et 30% du montant des commandes réalisées pour le self municipal sont bio et/ou locales**. L'objectif est d'atteindre les 100%.

De plus, les cantines scolaires proposent **1 à 2 repas végétariens par semaine**, soit le double des recommandations de la loi EGalim (votée en 2019 et issue des États Généraux de l'Alimentation de 2017). Pour réussir ce tour de force, depuis 2016, les cuisinier-es ont été formé-es aux règles d'une cuisine végétarienne équilibrée.

De plus, depuis le mois d'avril 2020, la Ville qui utilisait des camions Diesel jusqu'alors a fait l'acquisition de camions de livraison roulant au GNV (gaz naturel

pour véhicules), soit au total 6 poids lourds et 2 légers permettant de livrer les repas de façon plus écologique.

Développer l'agriculture urbaine

Le développement de l'agriculture urbaine est un levier pour progresser vers l'autonomie alimentaire du territoire tout en sensibilisant la population. La Ville y contribue directement, que ce soit à travers son centre horticole qui produit légumes et aromates, afin de fournir la restauration municipale en produits biologiques et locaux ou bien le développement **de jardins partagés, dont un nouveau a vu le jour en 2020 dans le quartier**



Inauguration du verger Emilie Carles à Vigny Musset

Vigny Musset. Malgré le confinement, la Ville a pu permettre le retour des usagers dans les jardins dès avril, dans certaines conditions.

En 2020, elle a également candidaté à l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'agence nationale de rénovation urbaine en proposant l'installation, à La Villeneuve et au Village Olympique, d'une exploitation agricole, sous la direction d'un salarié professionnel mais où les cultures et récoltes seraient confiées aux habitants.

Elle apporte également **son soutien à de nombreux acteurs et manifestations sur le sujet**. Ainsi, les 2 000 m² de toit-terrasse du futur parking silo de l'écoquartier Flaubert seront occupés par



Production du centre horticole municipal

le Bar Radis, un projet de bar restaurant et jardin potager en plein cœur de ville, dont l'ouverture est prévue en 2021. Le projet vise autant la production agricole urbaine (500 m² de maraîchage bio et une serre de 100 m²), la création d'un lieu de vie et de loisirs, et un espace de formation et d'échange de compétence autour de l'alimentation.

Après avoir mis à disposition de deux porteurs de projets, 1,4 ha du domaine du centre horticole et 100 m² de serre, pour permettre la création d'une part, d'une ferme urbaine en maraîchage biologique (Jardins Détaillés) et d'autre part, expérimenter une production de micro-pousses (Mille-Pousses), l'année 2020

a été consacrée à : **l'installation de cette seconde ferme urbaine dédiée aux micro-pousses** sur un espace de 2 700 m² au sein du parc attenant au lycée hôtelier Ledisguières. Un espace sera également réservé au maraîchage, permettant aussi la production de légumes, de petits fruits, et de fleurs, pour la vente en direct aux habitant-es. Le tout vise à créer deux emplois au démarrage et jusqu'à quatre par la suite, et un potentiel d'accueil pour des contrats d'insertion. Ces initiatives ont été mises en avant lors des « **48 h de l'agriculture urbaine** » qui se sont déroulées le 20 et 21 juin à Grenoble, avec des visites de jardins partagés et des deux fermes urbaines.



Ferme des « mille pousses »

Outre l'intérêt pour la résilience du territoire et l'autonomie alimentaire, l'agriculture urbaine est également un outil intéressant pour le lien social, les solidarités, l'insertion. C'est ainsi qu'un partenariat innovant s'est noué entre le service Espace Public et Citoyenneté de la Ville et l'Unité éducative d'activité de jour de Grenoble (UEAJ) autour des jardins partagés. Des ateliers sont désormais organisés sur une semaine durant les vacances scolaires pour amener les jeunes encadrés par les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) à réaliser des interventions dans les jardins partagés, qu'il s'agisse de petits travaux (tonte, taille, peinture...) à des travaux de construction de nichoirs, mangeoires, carrés potagers, etc. De façon plus générale, sur les jardins partagés, la Ville a développé un important travail de sen-

sibilisation et de formation sur les économies auprès des usagers. Outre des formations classiques, comme le recours au paillage, les jardiniers ont été formés à l'utilisation des oyas, des jarres en terre cuite enterrées qui permettent d'humidifier progressivement les sols et d'économiser fortement les besoins en arrosage. Certains jardins identifiés pour leur importante consommation d'eau vont bénéficier d'un accompagnement particulier : les usagers, sensibilisés aux économies d'eau, n'auront plus un accès illimité à l'eau mais uniquement à une cuve d'1 m³ par parcelle, remplie à certains moments de l'année, pour arriver à optimiser les consommations d'eau. Enfin, au-delà de l'agriculture urbaine sur la question plus générale de l'autonomie alimentaire, de l'accès à une alimentation de qualité et aux relations

ville/campagne, **le mois de la transition alimentaire s'est tenu sur tout octobre**, multipliant les événements de sensibilisation et de mobilisation sur les enjeux du PAiT (voir zoom action) et d'une filière alimentaire durable locale. Malgré de nom-

breuses annulations ou restrictions liées au contexte sanitaire, des séminaires, ateliers, visites, conférences et autres animations se sont tenues à Grenoble, comme dans tout le territoire du PAiT.



Ramassage du miel dans un rucher municipal

Pour en savoir plus

Le site de la Ville de Grenoble :

<https://www.grenoble.fr/>

- [Agriculture urbaine](#)
- [Jardinons Grenoble](#)

Chiffres clés

3,5 tonnes : le volume de légumes produit par le centre horticole livré à la restauration municipale

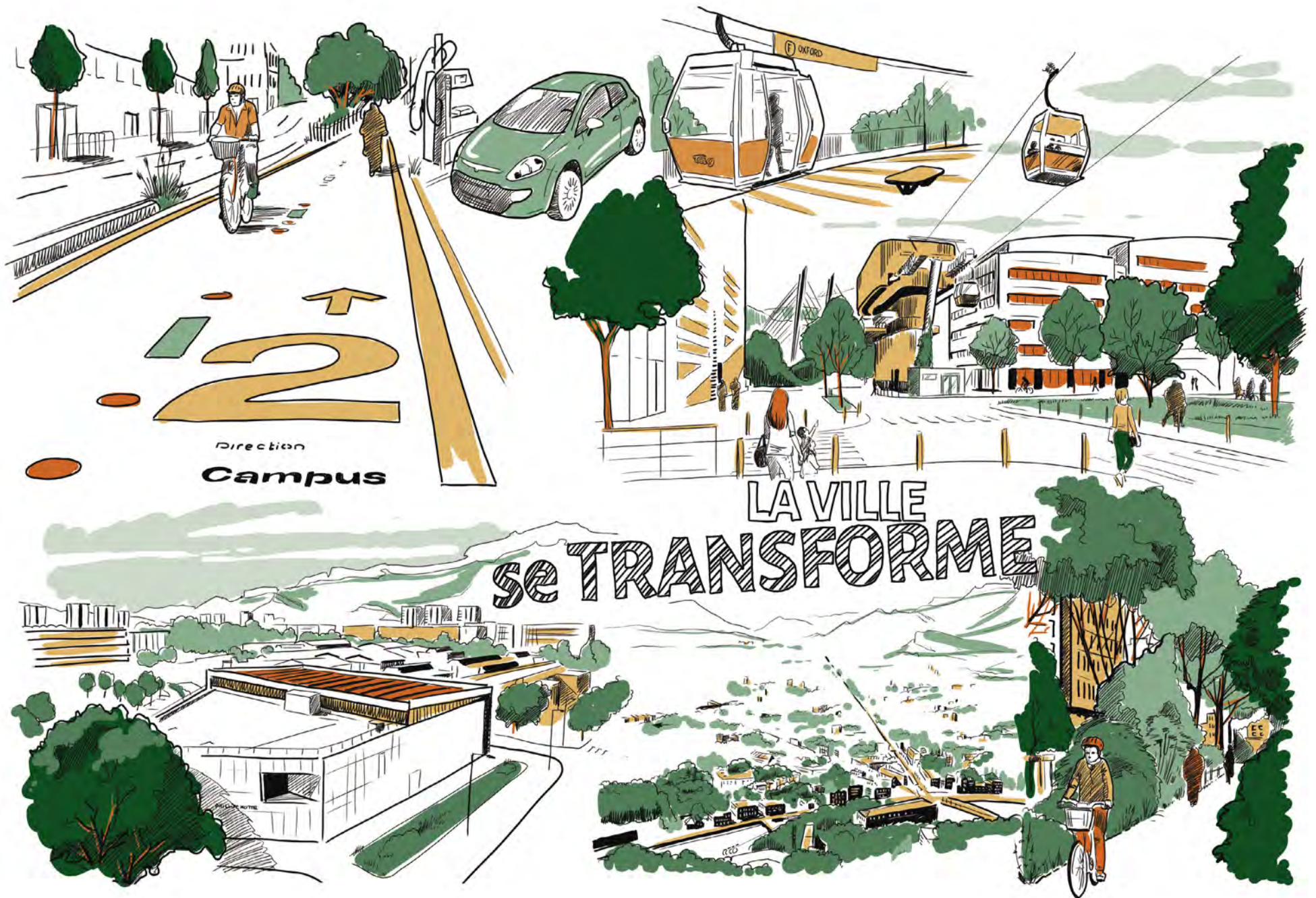
0,78€ : le prix d'un repas issu de la restauration collective pour les familles aux revenus les plus modestes

180 kg : la quantité de miel produit par les ruches de la Ville

23 jardins partagés, 6 vergers collectifs et 81 espaces de jardinage sur l'espace public

Zoom « Projet Alimentaire interTerritorial » (PAiT)

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de co-construire une stratégie alimentaire territoriale autour des enjeux sociaux et de santé (accès à l'alimentation de qualité), économiques (structuration des filières) et environnementaux (bio, préservation de l'eau...). L'importance des relations ville/campagne et ville/montagne sur le bassin grenoblois a poussé la Ville et la Métropole à s'engager dans un PAT élargi, le projet alimentaire interterritorial (PAiT), sur 4 EPCI regroupant 272 communes, en partenariat avec les PNR de la Chartreuse et du Vercors, et trois acteurs socioprofessionnels de l'agriculture, de l'alimentation et de la vie citoyenne. Désormais officiellement reconnu au titre des PAT par l'État, le PAiT est structuré autour de cinq enjeux que sont la préservation du foncier et de l'activité agricole, le soutien aux grands équipements de développement des circuits courts, la protection de l'environnement et de la santé, le développement des produits bio et locaux dans la restauration collective, et la mobilisation des acteurs et consommateurs vers le changement des pratiques alimentaires et professionnelles. Le mois de la transition alimentaire est un des outils annuels de travail et de mobilisation du plus grand nombre sur les sujets du PAiT.



| Impulser la transformation la ville

Poursuivre des objectifs ambitieux en matière air-énergie-climat et évaluer les actions

Résolument engagée dans une politique globale air-énergie-climat, la Ville a d'ailleurs été récompensée par son action en recevant officiellement, début 2020, le **label Cit'ergie Gold**, c'est-à-dire la plus haute distinction pour ce label européen qui évalue la qualité et l'ambition de la politique énergétique et climatique des collectivités. En tout, seules 3 collectivités ont atteint ce niveau de labellisation en France (Communauté urbaine de Dun-

kerque, Besançon et Grenoble), sur 212 collectivités engagées à ce jour au niveau national.

Depuis le début de l'année 2020, **la Ville travaille à la consolidation d'une stratégie bas carbone**, consistant à :

- Evaluer les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine et de ses compétences via la réalisation du bilan carbone 2019 (énergie, déplacements, biens et services, fret, déchets, immobilisations...);

- Intégrer progressivement le critère carbone à l'aide à la décision, notamment via la définition d'une méthode pour qualifier les projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

selon leur empreinte carbone ;

- Structurer, renforcer, accompagner la mobilisation des agents ;

- Actionner les leviers d'action à d'autres échelles pour contribuer à la stratégie territoriale bas carbone.

Les réalisations concrètes à ce jour sont :

- La réalisation du bilan carbone «patrimoine et compétences» de la Ville ;

- Le test de la méthode QuantIGES avec une aide de l'ADEME et intervention d'un prestataire spécialisé.

(Goupil, Zoé) que des utilitaires ou même un poids lourd camion benne de 7,5 tonnes au gaz.

Au-delà de l'énergie, la Ville s'est également engagée depuis quelques années dans un plan de prévention et de tri des déchets au sein de ses équipements et services. Après un diagnostic en 2018 et le lancement des premières actions en 2019, 2020 devait être l'année de généralisation du tri sélectif dans les maisons des habitant-es (MDH). Le déploiement a été retardé par le contexte sanitaire et les deux confinements mais 4 MDH ont finalement pu être équipées et accompagnées, les autres étant prévues pour début 2021.

En parallèle, quelques sites ont aussi été équipés pour la collecte sélective des déchets alimentaires (la MDH Chorier Berriat et Capuche, le self municipal, le magasin CNAC, l'école Bizanet et son restaurant scolaire) en complément du déploiement de la collecte des déchets alimentaires pour les particuliers sur les secteurs 1, 2 et 4 de la Ville de Grenoble.



Remise du label Cit'ergie Gold à la Ville de Grenoble

En matière de mobilités, la Ville continue la mise en œuvre de sa **stratégie de transition de flotte municipale de véhicules, et a notamment mis l'accent en 2020 sur l'acquisition de vélos**, anticipant des besoins accrus des services lors du déconfinement. Ce sont 157 vélos dont 16 électriques et 20 pliants, pour s'adapter à tous les types de besoins qui ont rejoint la flotte existante et mis à disposition des agent-es. De plus, 22 véhicules électriques ou alimentés au GNV ont été achetés en 2020, comprenant aussi bien des véhicules légers compacts



Véhicule municipal roulant au gaz naturel

Engager la transition du patrimoine municipal

Fin novembre / début décembre 2020, 40 agents de la Ville ont engagé un cycle de formation sur la RE2020 aux différents métiers et au patrimoine. Cette formation s'inscrit dans une dynamique de montée en compétence continue sur les thématiques air-énergie-climat. En effet, de nouvelles formations collectives sont prévues en 2021 sur les thématiques des rénovations énergétiques globales et des bilans carbone.

En parallèle, **la démarche d'économie sur les fluides (eau, énergie) a permis en 2019 de continuer d'obtenir de bons résultats** : la consommation d'énergie de l'éclairage public a diminué de 13 % (soit 1,1 GWh), la consommation d'électricité dans

les bâtiments a diminué de 3 %, la consommation de chauffage s'est limitée à + 1 % pour une rigueur climatique plus élevée qu'en 2018 (+2%), et les volumes d'eau consommés ont réduit de 12 % (presque 100 000 m³), dont - 20% (-17 000 m³) grâce à des améliorations techniques et des efforts de gestion, et enfin, la consommation de carburant de la flotte de véhicules s'est réduite de 7 %.

Les actions 2020 doivent permettre de maintenir la réduction globale de ces consommations, comme avec l'exemple de la Halle Clémenceau qui a vu son éclairage être entièrement rénové, avec un marché de type contrat de performance énergétique qui prévoit de réduire les consommations par 4. **La Ville travaille également à la rénovation des équipements publics liés**

à l'eau : rénovation des bornes fontaines et des fontaines, ou encore le changement des 14 blocs sanitaires précédents et intégrant un suivi de télélevée des consommations d'eau pour identifier les fuites. La Ville réduit aussi progressivement son parc de bornes de lavages des rues, désormais de plus en plus remplacées par les balayeuses mécaniques et qui sont une source importante de consommations et de dépenses. Cette démarche d'économies d'énergie et de fluide s'inscrit plus largement dans un travail lancé par la Ville sur la notion de sobriété énergétique, à la fois sur son patrimoine (affichage sur les éco-gestes à destination des agent-es, sessions de sensibilisation, intégration d'éco-gestes et d'informations dans le livret d'accueil des nouveaux agent-es...), mais aussi auprès des associations. Elle a notamment accompagné les associations utilisatrices de 5 de ses équipements publics dans une démarche de réduction des consommations. Malheureusement, les équipements ayant fermé partiellement durant la saison de chauffe du fait du confinement et de la crise sanitaire, l'expérience sera poursuivie l'année prochaine pour évaluer les résultats. La Ville est également engagée en tant que « ville laboratoire » dans le programme européen de recherche-action SONNET (Social Innovation in Energy Transitions), en lien avec Grenoble École de Management.

Il se traduit par un travail auprès de 3 cibles prioritaires : les écoles, les locaux associatifs, et les locaux administratifs. Lancée en 2020, cette recherche action devrait faire émerger des actions de sobriété dans ces bâtiments fin 2020 et donner lieu à une évaluation mi-2021.

Au-delà de la sobriété énergétique, qui consiste à ne pas consommer ou consommer mieux l'énergie, la Ville travaille évidemment activement au **développement des énergies renouvelables et à la rénovation thermique de son patrimoine bâti**. Le **Plan École**, lancé en 2015, qui travaille à la fois sur l'adaptation de l'offre d'écoles que sur la qualité du bâti et des espaces, est un bon exemple de démarche alliant performance énergétique et production d'énergie renouvelable.

Ainsi, en 2020, trois chantiers de rénovations BBC (bâtiment basse consommation) ont été livrés : école Chatin, Painlevé et Ampère, sachant que ces deux dernières accueillent également sur leur toit une centrale photovoltaïque. Pour Ampère, ce sont près de 40 % des consommations d'énergie qui seront fournies par les panneaux photovoltaïques. Ces travaux permettent de réduire la consommation énergétique des bâtiments d'environ 50 %, et des réflexions sur les matériaux et leur rôle dans le confort d'été (notamment avec le bois) ont été intégrées. Deux autres chantiers de construction ou d'extension incluent également, entre autres, des niveaux de ventilation élevés pour améliorer la qualité de l'air intérieur sont en cours à l'école Diderot et l'école Cohn, cette dernière étant labélisée BEPOS (produisant plus d'énergie qu'elle



Travaux de réhabilitation aux normes BBC de l'école Ampère



Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Belle Électrique

n'en consomme). Enfin, un chantier de rénovation BBC a été lancé pour le groupe scolaire Vallier et son gymnase, qui devrait se terminer en 2022.

Au-delà des écoles, une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kWc a été inaugurée sur

la toiture de la Belle Électrique. Cette centrale était portée par Energ'Y Citoyennes, société de projets citoyens d'énergies renouvelables. Enfin, la MDH Capuche et la crèche Voie Lactée d'une part et la MJC Anatole France d'autre part ont été raccordés au réseau de chaleur urbain.

Zoom sur « Grenoble Capitale Verte »

Le titre de « Capitale verte européenne » est attribué chaque année depuis 2008 aux villes qui font preuve d'engagements forts en matière d'environnement et de développement durable. Pour sa première candidature, la Commission Européenne a classé Grenoble en 1^{ère} ou 2^e position sur 11 des 12 indicateurs (comme lutte contre le changement climatique, la mobilité durable, le bruit, la performance énergétique, etc.), face à 15 autres villes candidates. Elle a également reconnu la qualité de la mobilisation des habitants et des partenaires pour soutenir la candidature et qui constitue un des critères de jugement. Le titre de Capitale Verte Européenne 2022 lui a été décerné le 8 octobre 2020 à Lisbonne et fait de Grenoble et son bassin de vie un territoire ambassadeur aux niveaux national et européen : valorisation, visite d'investisseurs, tourisme, partage d'expérience... Maintenant que Grenoble a obtenu son titre, l'année 2022 sera l'occasion pour l'ensemble des partenaires grenoblois et hors Grenoble de travailler ensemble à une valorisation intelligente et soutenable du territoire. D'autant qu'être Capitale verte européenne a un effet démultiplicateur des transitions que toutes les précédentes villes lauréates ont reconnue et recommandent !

Chiffres clés

-30 % de consommations énergétiques du patrimoine entre 2005 et 2019, pour un objectif de -45 % en 2030.

10M€ : prévus pour renouveler 50% de la flotte de véhicules entre 2018-2024 et se mettre en conformité avec la zone faibles émissions

Protéger la santé et la qualité de vie au travail des agent-es

Le plan municipal canicule dédie un volet à l'information et la protection de la santé des agent-es de la collectivité.

Outre une campagne d'information rappelant les bons gestes (s'hydrater, faire des pauses fraîcheur, éviter des efforts intenses au soleil, mais aussi prendre soin des collègues les plus fragiles ou comment agir en cas d'urgence), la Ville a mis à disposition des agent-es plusieurs équipements

Pour en savoir plus

Le site de la Ville de Grenoble : <https://www.grenoble.fr/>

- [Plan d'action air-énergie-climat](#)
- [Fortes chaleurs et canicules](#)
- [Grenoble capitale verte 2022](#)

pour se rafraîchir. 1500 gourdes ont été distribuées aux agent-es travaillant à l'extérieur, et tous les agent-es ont reçu des éventails, et un travail spécifique de communication interne a été réalisé afin que les différents messages liés à la canicule, aux épisodes de pollution et à la Covid-19 soient coordonnés. Enfin, la Ville permet de réorganiser le travail, notamment pour les agent-es en extérieur, en mettant en place des horaires décalés et des pauses plus nombreuses ou plus longues. En cas d'alerte canicule, les agents dont le poste le permet

sont autorisés à télétravailler. Sur la question de la santé-environnement, la Ville a réalisé **une cartographie de l'exposition aux ondes électromagnétiques** et organise régulièrement des mesures des niveaux d'exposition dans les bâtiments municipaux. Pour limiter au maximum les risques, elle met aussi en place une vigilance toute particulière pour l'implantation de nouvelles antennes de téléphonie mobile situées dans le périmètre de 100 mètres des établissements sensibles, notamment les écoles et crèches.





Fête
comme
chez vous

Focus thématique 2020

Les leviers de la solidarité a grenoble en temps de crise sanitaire

La situation sanitaire inédite implique des choix nouveaux, difficiles, la mise en place d'actions sans retours d'expérience, alors que les craintes ou les attentes des habitant-es sont nombreuses. C'est pourquoi la Ville de Grenoble a souhaité la mise en place d'un dispositif tout à fait innovant de « **Convention citoyenne** » **dédiée à la gestion du COVID-19**. En réunissant des volontaires et des habitant-es tiré-es au sort et sollicité-es à distance et en présentiel, elle souhaite permettre aux citoyen-nes de donner un avis sur les décisions qui sont prises par la collectivité et l'aider à identifier de nouvelles actions nécessaires, attendues sur le terrain et qui n'auraient pas pu être identifiées autrement. Par exemple, lors de la première réunion de cette convention citoyenne, deux sujets ont été particulièrement traités : les conditions de maintien des marchés de plein air et la lutte contre l'isolement, afin de permettre aux participant-es de faire remonter les idées ou attentes quelle que soit la thématique. À la fin de chaque session, un compte-rendu de l'avis est transmis à la cellule de crise COVID-19 et rendu public sur le site internet de la Ville.

Protéger les publics les plus fragiles

La crise sanitaire et notamment le premier confinement ont exacerbé et mis en avant les inégalités, renforçant la précarité (financière, sanitaire, mentale...) des publics les plus fragiles. À ce titre, la Ville et le CCAS notamment ont très vite souhaité renforcer leurs actions auprès de ces publics et soutenir également fortement les acteurs associatifs de la solidarité. C'est ainsi que, **sur l'accompagnement des personnes âgées et isolées**, les équipes du PAGI (pôle d'animation gérontologique intergénérationnel) ont mis en place une veille sociale dès la deuxième semaine du confinement avec des appels réguliers après des personnes âgées identifiées par le PAGI. Pour les personnes les plus isolées, des appels ont été réalisés tous les jours, mobilisant deux professionnelles par secteur. En complément, un numéro de téléphone pour les personnes âgées, des personnes en situation de handicap et/ou isolées non identifiées ou qui souhaitaient être orientées vers des services spécialisés a été créé spécialement. La Ville a également fait le choix de maintenir ouvertes et gratuites les douches municipales, pour les personnes

sans-abri et en grande précarité. Pendant le deuxième confinement, les femmes bénéficient, en partenariat avec « Femmes SDF », de créneaux réservés.

Le confinement a également été un temps de renforcement des tensions et notamment des violences faites aux femmes. C'est pourquoi le CCAS a travaillé à l'augmentation des capacités d'accueil d'urgence dédiées à ce public, en lien avec le réseau d'acteurs institutionnels et associatif du territoire de la Métropole. Enfin, plus généralement, pour les publics rencontrant des difficultés économiques accentuées durant cette période, le CCAS a maintenu et recommuniqué sur son « Point Conseil Budget » qui permet à toutes et tous les Grenoblois, quel que soit leur situation et leur condition de revenus, d'obtenir des conseils spécialisés et personnalisés sur les questions d'argent, de budget ou encore de crédit.

Accompagner le grand public et les agent-es de la Ville

Que ce soit durant le confinement ou après, les Grenoblois-es ont montré leur capacité à se mobiliser au service de la solidarité

et s'est tout logiquement que la Ville s'est également positionnée pour accompagner et faciliter ces actions de solidarité. C'est ainsi qu'après l'annonce du premier confinement, en mars 2020, **la Ville de Grenoble a créé la plateforme « Voisins Voisines »**, pour favoriser l'entraide de voisinage et atténuer l'effet de la propagation du virus sur le quotidien. Elle a visé à mettre en relation des personnes ayant besoin d'aide (courses de premières nécessités, aide au devoir à distance, promenade d'animaux ou même conversation à distance...) avec des personnes volontaires pour les y aider. Lors du second confinement, la plateforme a évolué en une entrée unique « **Volontaires Solidaires de Grenoble** », pour l'entraide de voisinage, à l'image du dispositif « Voisins Voisines », mais également des actions de solidarité auprès des services de la Ville, du CCAS ou des associations.

La question des masques et de leur disponibilité a évidemment été un sujet majeur du confinement et de la période qui a suivi. Sur ce point, la Ville s'est mobilisée aussi bien pour le grand public que ses agent-es. En effet, sur demande de la Ville, les deux couturières profession-

nelles de l'atelier de couture du théâtre municipal ont rapidement identifié la possibilité de **réaliser des masques en tissu pour les agent-es présent-es sur le terrain** et en relation avec le public (hors personnel soignant). Ayant rapidement mis en place un protocole de confection des masques, elles ont ensuite pu fournir du matériel et des consignes à un réseau de couturières bénévoles identifié par appel à candidatures dans les maisons des habitants de la Ville. 30 bénévoles ont ainsi pu appuyer l'atelier couture du Théâtre, ce qui a permis d'équiper rapidement les agent-es en masques en tissu, qui étaient livrés à vélo avec une notice d'utilisation. Plus récemment, en octobre, 610 masques inclusifs, c'est-à-dire permettant de voir le visage et la bouche du ou de la porteuse, ont été distribués à des agent-es travaillant en lien avec des personnes malentendantes, sourdes ou avec un handicap cognitif. Cette expérimentation, si elle est concluante, pourrait donner lieu à des commandes pour équiper l'ensemble des agent-es en lien avec du public.

Lors du confinement, en parallèle des masques pour les agent-es,

la Ville a également fait le choix de **commander des masques en tissu pour ses habitant-es**. La distribution s'est faite début juin, aux habitant-es qui s'étaient inscrits soit par internet, soit par le centre d'appel téléphonique mis en place pour l'occasion. Mais au-delà de cette première distribution à tous et toutes, la Ville a continué même après le dé-confinement, à distribuer des masques, notamment pour les personnes les plus précaires pour qui les masques pèsent sur le budget. Entre août et octobre, 160 000 masques ont été distribués par le CCAS aux associations qui agissent en faveur des publics en difficulté.

Enfin, après le premier confinement, la Ville a souhaité accompagner les habitant-es dans l'appropriation et le respect des gestes barrières et des normes

sanitaires, pour assurer la sécurité du plus grand nombre. Pour aller plus loin que sa campagne de communication par affichage dans les rues et sur internet, la Ville a organisé, en lien avec la Croix-Rouge, **le recrutement et la formation de neuf jeunes ambassadeurs et ambassadrices des « bons gestes »**. Durant un mois, ces jeunes issus du dispositif Émergences et de la Mission locale de Grenoble ont sillonné la ville et notamment les lieux de rassemblement pour rappeler aux habitant-es, par la discussion, l'importance des gestes barrières. Ces volontaires ont aussi pu sensibiliser des publics plus précaires et plus sensibles aux risques sanitaires comme les sans-abris.

En parallèle de la sensibilisation du grand public, la Ville a dû repenser les protocoles d'accueil

dans ses équipements et ses services publics, et notamment pour la rentrée scolaire, dans le cadre du protocole sanitaire défini par le ministère de l'Éducation nationale. **Les services de la Ville sont restés très mobilisés sur la partie logistique des écoles et la restauration.** Dès le début du confinement, la Ville de Grenoble a travaillé étroitement avec le CHU pour une analyse des procédés de nettoyage et un accompagnement au renforcement des bons gestes et bonnes pratiques dans les écoles. Lors de la semaine de pré-rentrée l'ensemble des référent-es et équipes d'animation ont assisté à une sensibilisation par un médecin, 14 professionnels de santé et de prévention (infirmières de santé scolaire et de médecine professionnelle, préventeurs) ont reçu une formation pour devenir « ambassadeurs d'hygiène » dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires auprès du personnel municipal (chef-fes d'équipe, agent-es d'entretien et de restauration, ATSEM).

Prioriser l'accès à une alimentation de qualité

La réouverture des marchés de plein vent lors du confinement constituait à la fois un vrai enjeu de solidarité vis-à-vis des habitant-es et de leur accès à une alimentation de qualité à proximité de leur domicile, que vis-à-vis des producteurs et productrices locales et des filières alimentaires

de proximité. C'est pourquoi, dès l'annonce gouvernementale, la Ville a demandé une **dérogation au préfet de l'Isère pour la réouverture des marchés de plein vent et des halles**. Les producteurs et productrices se sont alors organisés pour pouvoir respecter les mesures sanitaires (5 étals maximum par marché, limitation du nombre de client-es en même temps, etc.) et ont également pu développer de nouveaux services comme au marché des halles Sainte-Claire avec un système de précommande et de livraison des produits, ou l'ouverture du marché Hoche trois matins par semaine au lieu d'un habituellement pour permettre à tous les vendeurs et vendeuses d'être présent-es au moins une fois.

Afin d'apporter un soutien à la reprise économique des restau-

rateurs touchés par la crise, un assouplissement des règles d'installation des terrasses a également permis à 115 bars et restaurants qui en ont fait la demande, **d'étendre leur terrasse déjà existante ou de créer une nouvelle terrasse temporaire** de juin à fin octobre 2020. Ce dispositif est reconduit pour 1 an à compter du 1^{er} novembre 2020. Mais l'accès à l'alimentation a surtout été compliqué pour les publics les plus précaires, bénéficiaires de l'aide des associations caritatives. En effet, les associations se sont souvent retrouvées à une demande croissante d'aides, alors que le recours au bénévolat, notamment parmi les volontaires les plus âgés, a été plus difficile. La Ville s'est évidemment engagée à les aider autant que possible, par exemple avec la plateforme « voisins voisines », mais aussi



Ambassadrices et ambassadeurs des bons gestes sur les marchés grenoblois



Distribution de repas par le CCAS

par de l'aide logistique ou alimentaire. Le CCAS a notamment prêté un local aux Restos du Cœur, plus adapté au système de distribution en extérieur. Il a aussi directement fourni des denrées alimentaires aux associations grâce à l'action de la cuisine centrale de la Ville. En effet, en temps normal, la cuisine centrale fabrique 11 000 repas par jour à destination des personnes âgées en EHPAD, dans les foyers ainsi que pour les restaurants sco-laires des écoles maternelles, primaires et des crèches. Mais avec l'ouverture des écoles uniquement ouvertes pour les enfants de soignant-es, le pilotage et la gestion de la production a été compliquée. Afin d'être certain de prévoir assez de repas, la cuisine centrale a fait le choix de produire plus, et de redistribuer l'éventuel surplus au CCAS, en plus des 200 repas quotidiens déjà prévus pour être redistribués aux plus démunis. Les distributions se sont faites soit par le CCAS directement, soit par le biais d'associations caritatives.

Favoriser la mobilité douce et la qualité de l'air

Le bassin grenoblois souffre d'une pollution chronique de l'air, responsable chaque année de plus de 110 morts, soit un tous les trois jours. La circulation des véhicules à moteur thermique génère notamment une pollution aux oxydes d'azote (NOx). Or en mars 2020, du fait de la diminution drastique des mobilités, le confinement a eu pour effet une baisse des concentrations moyennes journalières en NOx de 72% à Grenoble le long des grandes voiries, en lien avec la baisse du trafic routier (données Atmo issues de la station du boulevard Foch).

Mais à l'inverse, le déconfinement, avec les mesures de distanciation dans les transports en commun et les réticences à utiliser des modes de transport collectif ont fait craindre un recours accru aux voitures. C'est pourquoi la Métropole, le SMMAG et la Ville de Grenoble ont souhaité mettre en place une série de mesures visant à favoriser les déplacements à vélo, dont par exemple **l'aménagement d'un nouveau réseau cyclable de 18 km le long des principales lignes de tram et de bus Chrono. Baptisé Tempovélo**, ce réseau a été déployé sur la chaussée afin de permettre la circulation du plus grand nombre de cyclistes de manière confortable et sécurisée, à l'aide d'un marquage

au sol temporaire ou l'installation de balises. Grenoble a été l'une des premières villes où les tronçons ont vu le jour, dès le déconfinement, avec notamment 3 tronçons d'une longueur cumulée de près de 4 km, qui se sont ajoutées aux pistes déjà existantes.

En parallèle, **la Ville a expérimenté la piétonisation de trois rues aux abords des écoles élémentaires Anthoard, Menon et Ampère** aux horaires de dépôt et de sortie des écoles pour la sécurité des enfants

et permettre le respect des distanciations. Sur l'école Sidi Brahim et Élisée Chatin, les parvis ont été élargis et une circulation alternée mise en place. Plus largement, après le confinement, plusieurs rues de la ville ont été piétonnisées temporairement certains weekends, afin que les piétons puissent circuler librement, avec de l'espace et parfois des animations musicales. La Ville souhaitait, avec cette action, assurer la sécurité des piétons et les encourager à circuler en ville et vers les commerces.



Piétonisation temporaire et extension des terrasses rue de Strasbourg

Soutenir la culture et la coopération

Pour accompagner les habitant-es durant le confinement et proposer des activités ludiques, culturelles ou sportives, la Ville a inauguré **« Fête comme chez vous »**, un festival de la culture et du bien-être entièrement à distance, permettant aux participant-es de profiter de séances de coaching par les associations sportives du territoire, des cours de cuisine et des activités ludiques ou culturelles pour tous et toutes.

Pour permettre au plus grand nombre et notamment aux personnes isolées **de garder l'accès à la lecture durant le confinement**, la bibliothèque Relais Lecture a mis en place une continuité de service avec un ensemble d'actions : appel quotidien aux 80 usager-es de leur service de portage de livre, afin de prendre des nouvelles et identifier des situations complexes à faire remonter au CCAS, envoi de textes au personnel des résidences pour personnes âgées du CCAS afin qu'elles les lisent aux résident-es, mais aussi dépôt de livres dans les établissements. La Ville a aussi tenu à maintenir le **Printemps du livre**, prévu initialement en avril mais reporté en mai dans une édition en ligne, afin de soutenir les auteurs, autrices, éditeurs et auditrices dans cette période particulièrement difficile pour la chaîne du livre.

Rencontres, lectures, créations artistiques ont pu avoir lieu à distance et certaines créations ont rejoint l'artothèque ou ont pu être réécoutées au Musée lors de sa réouverture.

Tout n'est pas transpo-sable en distanciel, et le monde de la culture dans son ensemble a particulièrement été touché par la crise sanitaire. Là encore, de nombreuses actions de solidarité ont pu émerger. Du côté de la Ville, par exemple, le Théâtre 145 a été mobilisé au mois de juin afin d'accueillir en résidence des compagnies grenobloises qui ont eu besoin d'espace pour répéter leur spectacle, à la suite des annulations liées au confinement.

Enfin grâce à **l'été Oh Culture**, la Ville a pu proposer une programmation artistique avec toutes les esthétiques représentées (spectacle vivant, arts visuels, ...) sur tout l'été et dans tous les secteurs de la Ville. Cette action s'est construite en lien étroit avec les MDH pour que les propositions soient complémentaires de ce qui était déjà prévu sur les territoires pendant l'été, et cohérentes avec les usages de l'espace public dans les différents quartiers

Mais la solidarité s'est aussi jouée à une dimension extraterritoriale et internationale, avec en premier lieu **le renforcement des liens avec les villes jumelles et du réseau des villes en transition** pour échanger sur les réponses apportées au niveau local et les mesures prises au niveau national. À titre d'exemple, la Ville est intervenue sur le renforcement

de l'offre et de l'accès aux soins à Sevan en Arménie (formation aux premiers secours, points d'eau dans les établissements de santé, achat d'appareil de stérilisation...) ou encore sur le programme de l'ONG grenobloise Santé Diabète à Ouagadougou avec notamment une campagne de prévention du COVID-19. Avec Suzhou en Chine, Essen et Halle en Allemagne, Ouagadougou au Burkina, Oxford en Angleterre, des échanges de compétences ont pu avoir lieu par la mise en lien des cellules de crise et en comparant les actions de prévention menées sur les marchés par exemple, et une info de veille était diffusée tous les 15 jours dans la newsletter de l'action internationale de la Ville. Enfin, plus localement, à Grenoble, une attention particulière a été portée **auprès des populations non**



Projection cinéma en plein air

francophones du territoire sur la question de la crise sanitaire, qui s'est traduite entre autres par la traduction des dispositifs en plusieurs langues ou par la circulation de l'information

par les associations afin que tous et toutes puissent s'approprier les messages de prévention et de sécurité.

Chiffres clés

160 000 masques distribués par le CCAS pour les publics précaires

210 habitant-es membres de la convention citoyenne COVID19

188 évènements culturels organisés sur l'été pour 20 700 personnes touchées COVID19

Pour en savoir plus

- [Actions COVID-19 Ville de Grenoble](#)
- [Volontaires solidaires de Grenoble](#)